



STATE OF NEW YORK | EXECUTIVE CHAMBER

ANDREW M. CUOMO | GOVERNOR

Pour publication immédiate : 10 avril 2012

**LE GOUVERNEUR CUOMO DECLARE L'ETAT D'URGENCE DANS LE COMTE DE SUFFOLK AFIN DE LUTTER
CONTRE LES FEUX DE FRICHES À LONG ISLAND**

Le Gouverneur de l'État de New York M. Andrew M. Cuomo a déclaré aujourd'hui l'état d'urgence dans le comté de Suffolk afin de permettre à l'Etat de New York de mieux répondre et se coordonner aux gouvernements locaux pour lutter contre les feux de friches en cours à Long Island.

« Face aux feux de friches qui causent de graves dommages à Long Island et dans d'autres régions de l'Etat, la déclaration de l'état d'urgence nous aidera à déployer les ressources nécessaires dans les zones touchées, a déclaré le Gouverneur Cuomo. L'Etat continue de surveiller de près les feux de friches dans le comté de Suffolk, et nous continuerons de déployer les ressources nécessaires et de faire ce qu'il faut pour protéger les New-Yorkais et éteindre ces incendies. »

Trois incendies sont toujours allumés dans le sud-est de l'Etat de New York. Le plus important se trouve dans le comté de Suffolk, couvrant les municipalités de Ridge, Wading River, Manorville et Brookhaven. Un petit nombre de résidences ont été évacuées par précaution et un abri a été mis à disposition par la Croix-Rouge américaine. D'autres incendies de plus petite taille ont été rapportés à Staten Island, dans la ville de New York et dans le comté de Rockland. Une alerte rouge a été émise par le Service météorologique national, en vigueur de 10h00 à 20h00 dans la ville de New York et à Long Island.

L'état d'urgence permet à l'Etat de New York d'utiliser ses ressources pour aider les gouvernements locaux de façon plus efficace et rapide. Il confère aussi au Gouverneur l'autorité de suspendre les statuts, règles et réglementations qui pourraient empêcher les interventions et le rétablissement. La déclaration donne en outre au Gouverneur la capacité de diriger les ressources de l'Etat, telles que les équipements et le personnel du Département du transport, vers les gouvernements locaux qui en ont besoin. La déclaration s'applique au comté de Suffolk.

Voici certaines des mesures prises par l'Etat de New York :

- Le Centre d'opérations d'urgence de l'Etat de New York (COU) a été placé à un niveau 2 d'alerte (activation partielle) afin de soutenir les gouvernements locaux confrontés aux incendies. Des représentants des agences et organismes d'Etat suivants sont présents au

French

COU : la Police d'Etat, le Département de la Santé, le Département des Transports, le Département de la Protection de l'Environnement, le Bureau de Prévention et de Maîtrise des Incendies, la Croix-Rouge américaine et la Division des Affaires militaires et navales.

- Des membres du personnel de la Police d'Etat, des équipes de gardes forestiers du Département de la Protection de l'Environnement, des spécialistes de la Protection des incendies et des employés du Bureau de Gestion des Urgences ont été déployés afin de soutenir les gouvernements locaux dans le comté de Suffolk.
- Plus de 245 membres du personnel sont sur le terrain pour participer à l'effort et 150 pompiers, en provenance de 27 services d'incendie volontaires de la région, sont également sur les lieux pour lutter contre les feux, opération qui se poursuivra toute la nuit.
- Un hélicoptère de la Police d'Etat a été déployé pour plus de vingt arrosages aériens. L'hélicoptère est équipé d'un réservoir « Bambi », qui contient 250 gallons d'eau. L'eau est puisée dans un étang ou un lac de la région, puis larguée sur les points les plus chauds de l'incendie.
- Un hélicoptère de la Garde nationale a été utilisé pour des relevés aériens visant à déterminer le périmètre de l'incendie et la direction dans laquelle il se propage.

###

Des informations supplémentaires sont disponibles sur www.governor.ny.gov
Etat de New York | Executive Chamber | press.office@exec.ny.gov | 518.474.8418